

Comme Cahuzac, Najat Vallaud Belkacem est bien concernée par la notion de conflit d'intérêt, par Jean Théron

écrit par Jean Theron | 22 avril 2013



Lors de l'émission « mots croisés » du 8 avril, Madame Vallaud Belkacem représentait le gouvernement confronté au problème Cahuzac. Avec beaucoup de combativité, de celle qui anime celui qui sait que son camp a tort mais qui ne veut pas le reconnaître et essaie par tous les moyens de trouver un sujet de dérivation qui lui permettra de se présenter en accusateur, avec la raideur hautaine dont se pare la vertu injustement et odieusement agressée, avec un rien de condescendance notamment envers le représentant du Front national, la porte-parole du gouvernement a tenté pied à pied de faire oublier le scandale d'Etat créé par son collègue ministre du budget, le désormais célèbre fraudeur fiscal depuis 20 ans, Jérôme Cahuzac.

Un des fumigènes qu'elle a particulièrement activé est le combat que se promettait de mener le gouvernement Hollande-Ayrault pour éviter que des élus soient concernés par des conflits d'intérêts, dont « il n'existe pas de définition dans le droit français » nous dit-elle.

Et de nous gratifier de celle qu'en donnent » le Conseil de

l'Europe et l'OCDE » :

» Avoir des intérêts personnels d'une nature à influencer l'exercice impartial des responsabilités publiques ». Et de donner des exemples de situations à risques comme avocat ou médecin.

Mais peut-être serait-il bon qu'elle se penche sur son propre cas.

Notre jeune ministre a une double nationalité, française et marocaine.

Et une nationalité marocaine active puisqu'elle elle a été nommée par le roi Mohammed VI en décembre 2007, au sein du Conseil Consultatif des Marocains de l'étranger, poste qu'elle dit avoir quitté en décembre 2011, CCME présenté comme la « machine de propagande du Royaume à l'étranger » (Ali Amar surVox Maroc 10 février 2012). Rappelons que Mohammed VI se présente comme descendant de Mahomet et se fait appeler « Commandeur des croyants », comme son père, Hassan II qui expliquait tout simplement » *Je ne suis pas un chef d'Etat laïque parce qu'à partir du moment où on est musulman on ne peut pas être laïque...* »

La Constitution de 2011 affirme dans son préambule que le Maroc est » un Etat musulman souverain », dans son article 3 que » l'Islam est la religion de l'Etat » puis dans son article 41 que « le Roi, Amir al mouminine, assure le respect de l'Islam » , qu' « il préside le Conseil supérieur des oulémas » et qu'il « exerce par dahirs les prérogatives religieuses inhérentes à l'institution d'Imarat al mouminine ».

Alors, marocaine nommée par le roi du Maroc, n'y a t-il pas un réel risque « d'influence sur l'exercice impartial des responsabilités publiques », laïques en France, par exemple?



Najat Vallaud Belkacem, le 4 avril 2013, dans le mausolée Mohamed V où » la coutume ne souffre aucune exception » pendant la minute de silence en recueillement sur les tombes de Mohamed V et HassanII, suivie par ailleurs par François Hollande et Valérie Trierweiler.

Mais qu'allait-elle faire dans cette galère ?

Jean Théron, responsable *Résistance républicaine* PACA